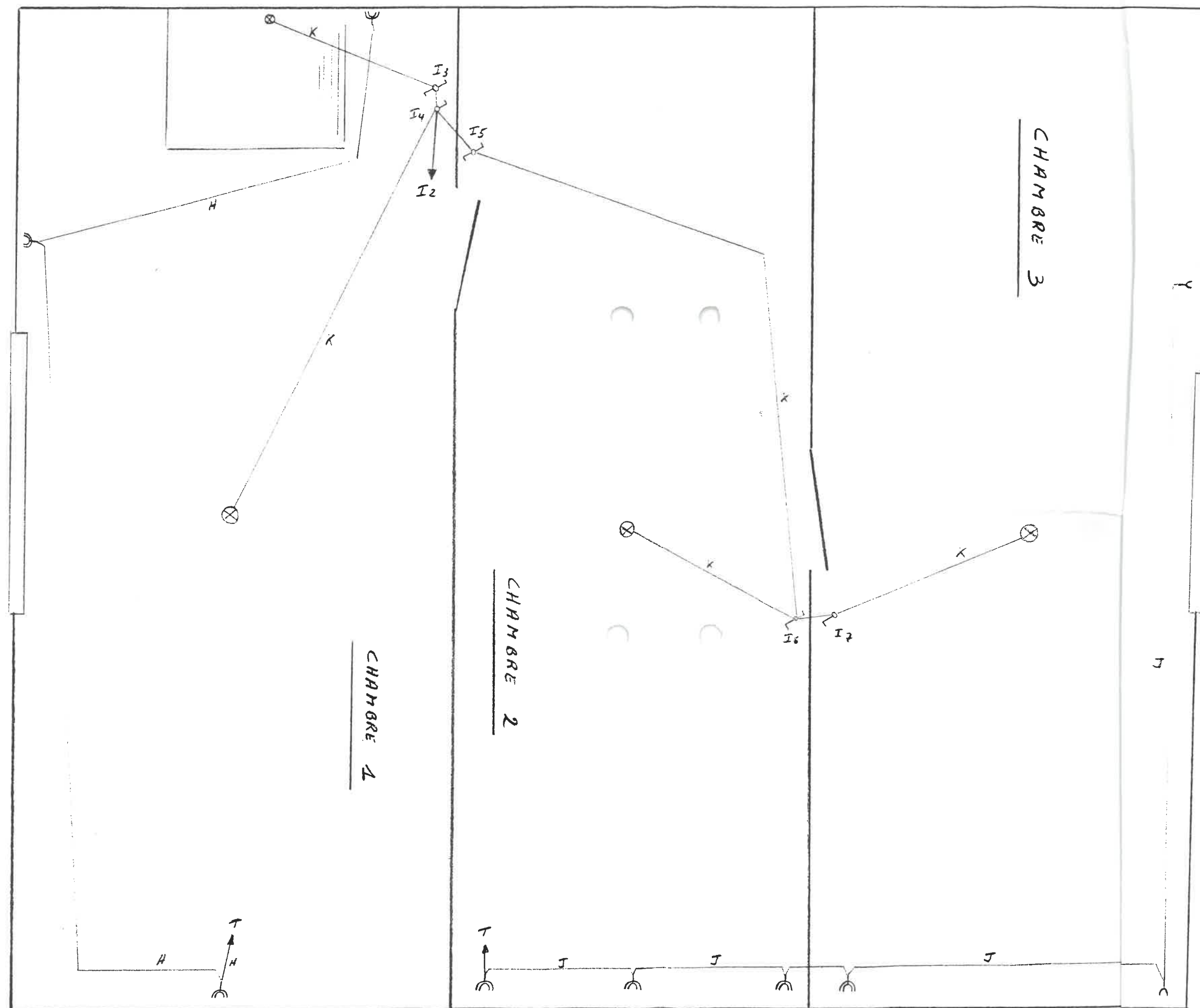


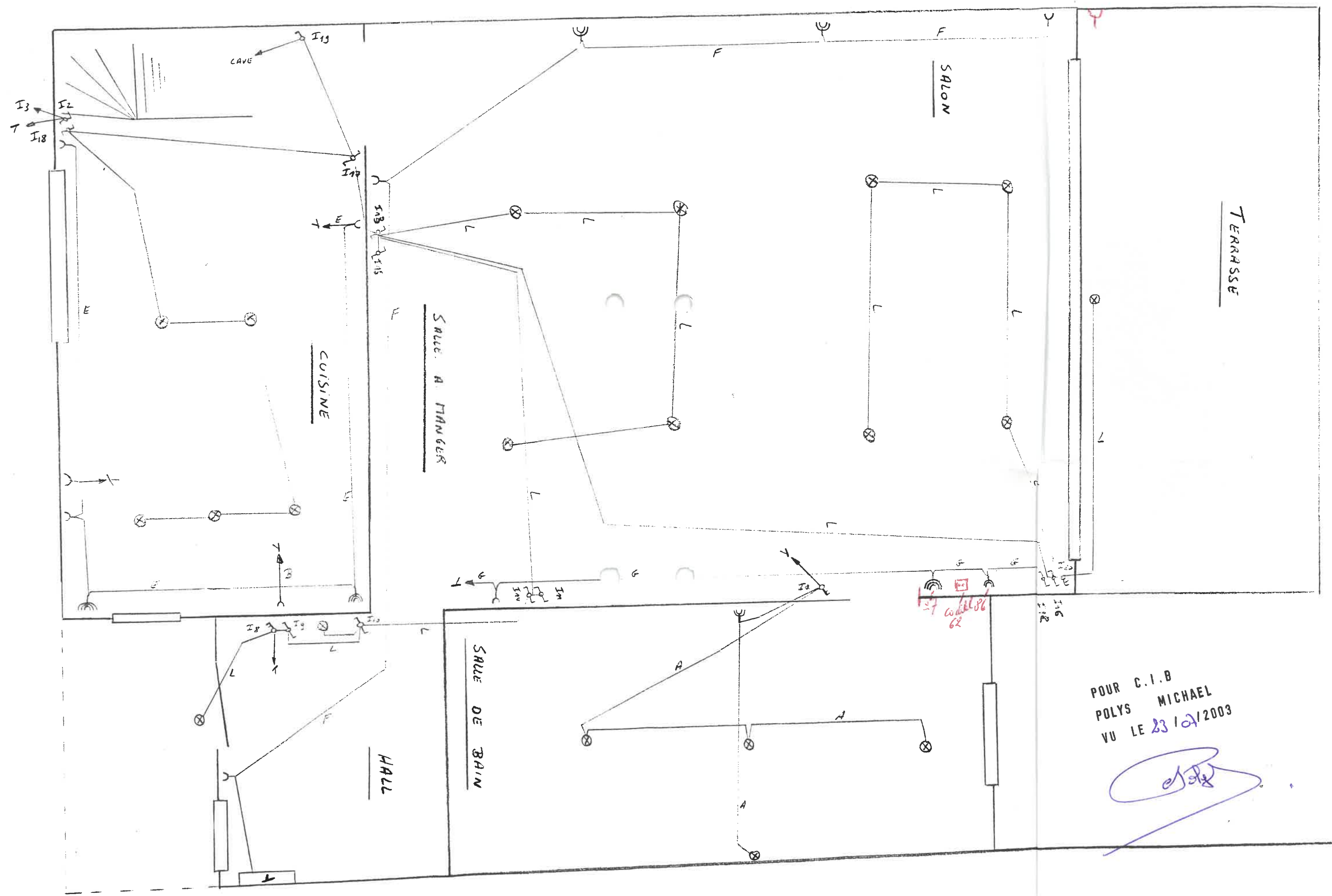
HUGO NIDRE
Rue du CANAL 24
4801 ENSIVALE

③



POUR C.I.B
POLYS MICHAEL
VU LE 23 67/2003

[Signature]

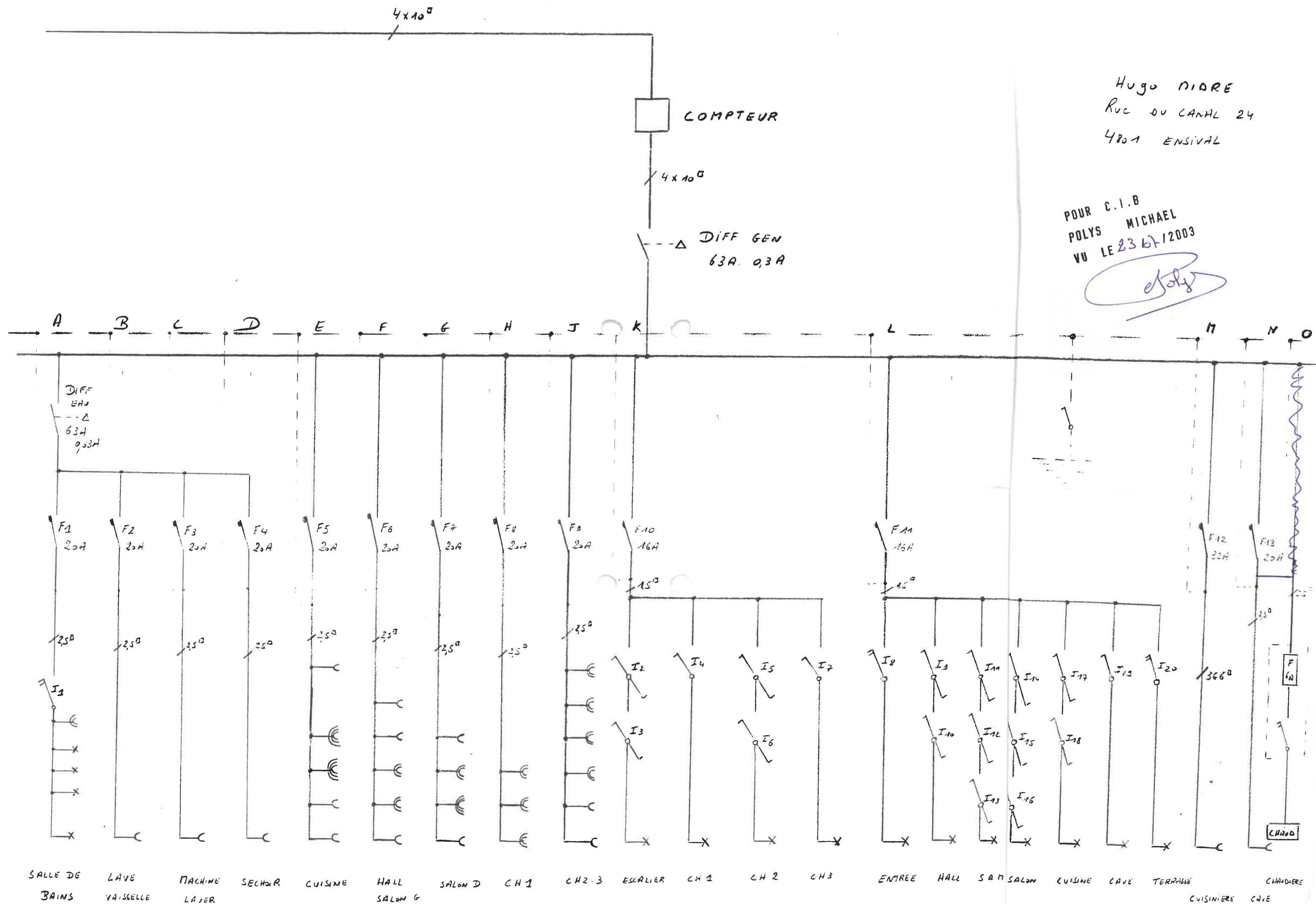


POUR C.I.B
POLYS MICHAEL
VU LE 23/07/2009

[Signature]

C

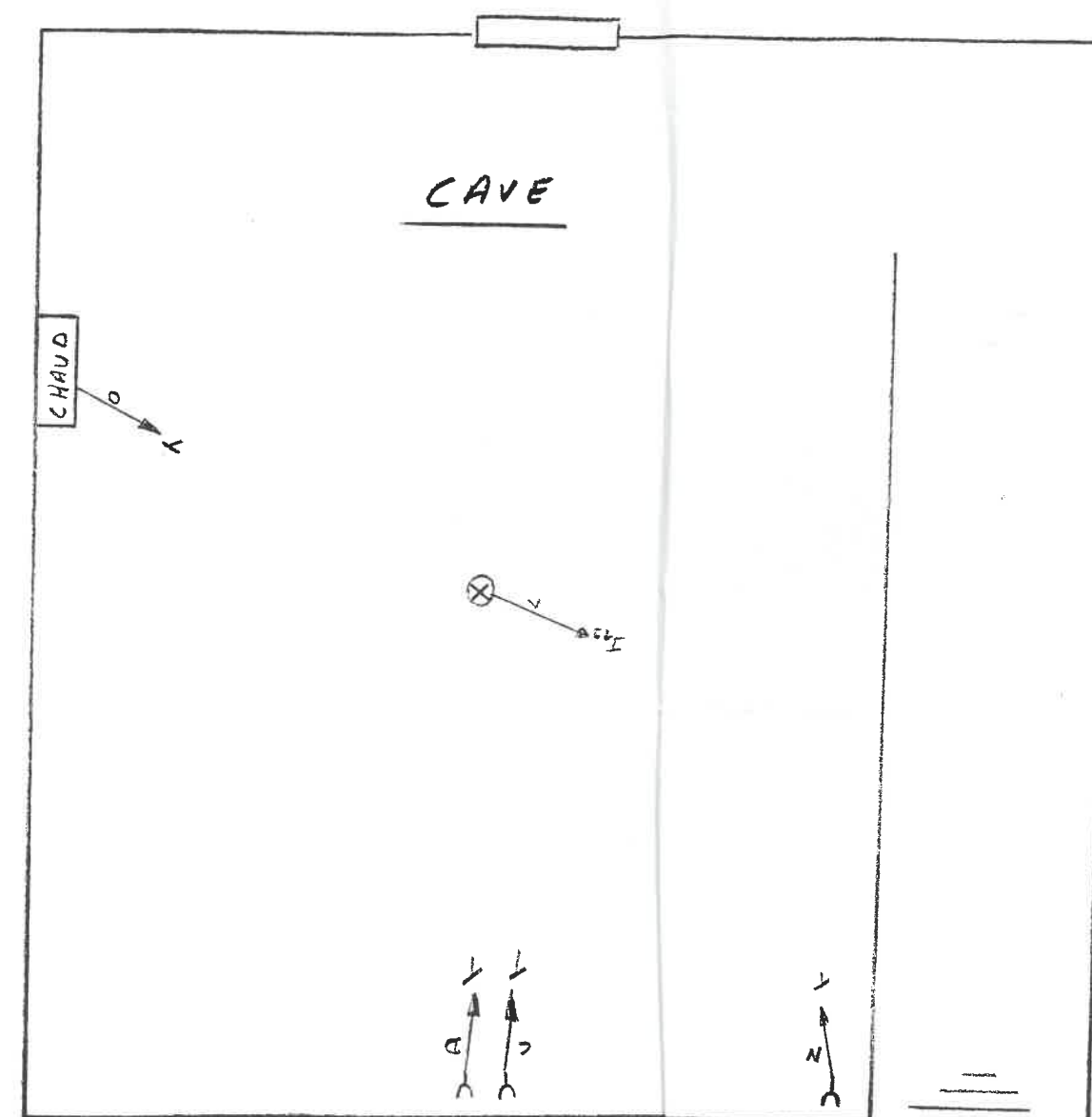
[Signature]



TABLEAU

	A	B	C	D			
DIFF	F1	F2	F3	F4			
EAU	2.0A	2.0A	2.0A	2.0A			
63A							
0,03A	SALLE DE BAIN	LAVE VAISSELLE	MACHINE LAVER	SECHOIR			
E	F	G	H	J	K	L	
F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	
2.0A	2.0A	2.0A	2.0A	2.0A	16A	16A	
PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
CUISINE	HALL SALON G	SALON D	CH 1	CH 2-3	CH 1-2-3 ESCALIER	HALL CUISINE SALON - EXT SALA CHA	
M	N						
DIFF	F12	F13					
GEN	32A	2.0A					
63A							
0,3A	CUISINIÈRE	PRISE CAVE					

HUGO PLORE
RUE DU CANAL 24
4801 ENSIVAL



PUR C.I.B
RLYS MICHAEL
U LE 23 67/2003

[Signature]

N° 005507

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N° : 2103-07.23.68
 Date du contrôle : 23.07.2003
 Propriétaire nom-Prénom : M. DAE HUGO
 Adresse : 107 Route de la Pierre Hodel 4800 Verrier
 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail
 Nom-Prénom : M. DAE HUGO
 N° T.V.A./N° C. Ident. :
 Adresse de l'installation : Rue de Conolly 4800 Verrier

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
 B) ~~Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution A.R. du 01.07.1992.~~

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres :) Art. 86 ou 87
 Distributeur : Electabel Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 2 x 230 V
 Alimentation tableau princ. : 4 X 10 mm². Protection raccordement : A.
 Colonne d'alimentation : 4 X 10 mm². Interr-Sect. Général : A.
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 13 R_t = 18 Ohm(s) R_{TOT} = 50 Mégohm(s)

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en KA	I _p en A	circuits protégés
A	63	3	0,3	Général	63	3	0,3	4				
B												

Type de contrôle : A

Circuits	Protections	Sections	Installation
1# Dir 32A		6'	Nombre PC : II + T IV + T
10# Dir 20A		2,5"	Voir schéma
2# Dir 16A		1,5"	Nombre PL : -
			Arrivées : 2
			Type Chauffage : GAZ
			Divers : -

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation
			Nombre PC : II + T IV + T
			Nombre PL : -
			Arrivées : -
			Type Chauffage : -
			Divers : -

INFRACTIONS : (voir code au verso)

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.
 Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail
 - installées - non connectées.

Le différentiel général ☒ était ☒ a été plombé ☒ les schémas ont été signés ☒ n'ont pas été signés.Conclusion a) : l'installation ☒ est ☒ n'est pas conforme aux prescriptions légales.Conclusion b) : l'installation ☒ est ☒ n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Prochaine visite : 20.08

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur (nom+signature)

Le client (nom + signature)

Pr. C.I.B.